



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-464

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2016-464

Résidence d'artiste de deux mois dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato/Zone métropolitaine de Leon (Mexique) - Décision

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Le contexte

Zébra 3 (association culturelle fondée en 1993 qui intervient dans le domaine de l'art contemporain) s'investit depuis 2014 dans un programme d'échanges artistiques avec le Mexique, s'inscrivant dans le cadre d'un accord cadre entre Bordeaux Métropole (BM) et l'Etat du Guanajuato. Plusieurs rencontres ont ainsi été organisées en France et au Mexique entre les différents acteurs culturels et institutionnels.

Le 30 juin 2015 Bordeaux Métropole a signé un second accord de coopération avec l'Etat du Guanajuato et la zone métropolitaine au Mexique (délibération n°2014/0574) pour 4 ans.
Les thèmes de la coopération sont multiples : l'économie, la gouvernance (promotion de l'organisation de BM et de la participation citoyenne), le transport (fort apport du savoir-faire bordelais pour le système mexicain), la gestion de l'eau et des déchets, la culture

Dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat de Guanajuato, il est ainsi proposé d'accueillir en résidence pendant deux mois à Bordeaux (du 15 septembre au 15 novembre 2016), un artiste mexicain, Sebastian Beltran. Cette résidence sera coordonnée par Zébra 3 et permettra une rencontre entre les milieux artistiques bordelais et mexicains.

2- Présentation du projet de résidence et de l'artiste

Le programme prévu entre Zébra 3 et l'Institut culturel de Leon (ICAL) s'appuiera *a minima* sur deux temps forts :

- l'accueil d'un artiste mexicain, Sebastian Beltran, dans le cadre d'une résidence de création au sein des ateliers de Zébra 3 du 15 septembre au 15 novembre 2016, suivi d'un temps de restitution au Crystal Palace (programme de diffusion artistique mis en place en 2012 pour la vitrine au 7 place du parlement à Bordeaux) et dans un autre lieu (en cours de définition),

Date/durée	Lieu	Activité	Objectifs
15 septembre au 15	Bordeaux	Résidence de	Production d'œuvres. Echanges culturels et de

novembre 2016 (8 semaines)		création	compétences avec les acteurs et artistes locaux. Prises de contacts professionnels, Développement de carrière artistique.
15 novembre au 16 décembre 2016	Bordeaux (Crystal Palace)	Exposition restitution de résidence des arts visuels	Visibilité de l'artiste et des œuvres. Communication sur la coopération franco-mexicaine
	Lieu à définir	Exposition d'objets design de l'artiste	Complément à l'exposition de restitution

- l'accueil en retour d'un ou plusieurs artistes de la métropole bordelaise en 2017 dans le cadre d'une résidence de création dans la zone métropolitaine de Leon, pilotée par l'Institut culturel de Leon (ICAL).

Sebastian Beltran vit et travaille à Leon (Etat du Guanajuato) au Mexique. Après des études de peinture et de sculpture, il s'est orienté en 2006 vers le design en créant son atelier : Natural Urbano (www.naturalurbano.com). Sept personnes travaillent dans cet atelier et conçoivent du mobilier et des aménagements d'intérieur. La porosité entre art et design dans sa pratique permet à Sébastien Beltran d'aller et venir sans cesse entre ces deux univers.

3 – Modalités de versement

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 10 000 € pour un budget total de 23 190 €.

Les autres cofinanceurs sollicités sont :

- le Fonds national pour la culture et les arts (FONCA), partie mexicaine : 4 300 €,
- la Mairie de Bordeaux est sollicitée pour un montant de 7 750 €,
- Zébra 3 sur fonds propres : 1 140 €.

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

4-Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n° 2016/70 du 12 février 2016, reçue à la Préfecture de la Gironde le 17 février 2016, adoptant le budget primitif 2016 ;

VU l'accord de coopération signé le 30 juin 2015 entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato/Zone métropolitaine de Leon (Mexique) ;

VU la demande de Zébra 3 formulée le 4 septembre 2015 d'un montant de 10 000 €.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, notamment une action culturelle avec le Mexique ;
- que la demande de subvention demandée par Zébra3 vise à mener un projet culturel rentrant dans le cadre de l'accord de coopération signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato/Zone métropolitaine de Leon (Mexique).
-

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention de 10 000€ à Zébra 3 afin de coordonner la résidence de création de l'artiste Sebastian Beltran ;

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, CDR AAC, chapitre 65, article 6574, fonction 048, en section de fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2016	Monsieur Michel VERNEJOUL

ANNEXE N°1 _BUDGET

Exercice 2016 - Mobilité & coopérations culturelles : Bordeaux Métropole / Zone Métropolitaine de Leon		Nom de l'organisme : Zébra3						
CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)					
	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur		Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur	
60 - Achats	6600	0	-6600	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	1140	0	-1140	
Achats d'études et de prestations de service				0 Marchandises			0	
Achats non stockés de matières et fournitures	6000		-6000	0 Prestations de services			0	
Fournitures non stockables (eau, énergie)				0 Produits des activités annexes			0	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	600		-600	0 Fonds Propres	1140		-1140	
Fournitures administratives				074 - Subventions d'exploitation	22050	0	-22050	
Autres fournitures				0 Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			0	
61 - Services extérieurs	4770	0	-4770	Région			0	
Sous-traitance générale	2700		-2700	Département			0	
Locations mobilières et immobilières	2000		-2000	Bordeaux Métropole	10000		-10000	
Entretien et réparation				0 Autres EPCI			0	
Assurances				0 Commune(s) Bordeaux aide à la création	7750		-7750	
Documentation				0 Organismes sociaux			0	
Divers	70		-70	70 - Fonds européens			0	
62 - Autres services extérieurs	5570	0	-5570	Emplois aidés			0	
Remunerations intermédiaires et honoraires	900		-900	Autres (precisez) : FONCA	4300		-4300	
Publicité, publications	500		-500					
Déplacements, missions et réceptions	4100		-4100	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	
Frais postaux et de télécommunication				0 Colisations			0	
Services bancaires				0 Autres			0	
Divers	70		-70					
63 - Impôts et taxes	0	0	0	76 - Produits financiers			0	
Impôts et taxes sur rémunérations				077 - Produits exceptionnels			0	
Autres impôts et taxes				079 - Transfert de charges			0	
64 - Charges de personnel	6250	0	-6250					
Rémunerations du personnel	4700		-4700	87 - Contributions volontaires en nature	1000	0	-1000	
Charges sociales	1550		-1550	0 Bénévolat			0	
Autres charges de personnel				1000				
65 - Autres charges de gestion courante				1000	Prestations en nature Fabrique Pola	1000		-1000
66 - Charges Financières				0 Dons en nature			0	
67 - Charges exceptionnelles								
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		0	0					
TOTAL DES CHARGES	23190	0	-23190	TOTAL DES PRODUITS	23190	0	-23190	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	1000	0	-1000	87 - Contributions volontaires en nature	1000	0	-1000	
- Secours en nature				0 Bénévolat			0	
Mise à disposition Fabrique Pola	1000		-1000	1000	Prestations en nature Fabrique Pola	1000		-1000
- Personnel bénévole				0 Dons en nature			0	

	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
Kapital	0	0	0

	Budget 2016	Réalisé 2016
Personnel	2013	2014
Nombre de salariés en équivalent temps plein	4	3
	2,6	

Signature du Président ou du représentant légal	<i>P/0</i>
Date 4.09.2015	<i>ZEBRA3</i>
Tampon de l'organisme	<i>ASSOCIATION ZEBRA3</i>

2 QUE MARC SANGNIER
33130 BEGLES FRANCE
ZEBRA3@BUY-SELLF.COM
T : +33 / 0 / 952188829

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | _____ | à